

Campagne de défiscalisation IR 2018 Turenne Capital

Paris, le 22 octobre 2018 – **Turenne Capital, acteur de référence du capital investissement sur l'ensemble du territoire français, propose cette année une gamme de deux fonds permettant aux particuliers d'investir dans l'économie réelle tout en réduisant leur Impôt sur le Revenu (IR).**

S'appuyant sur son équipe d'investissement Territoire et Innovation, soutenue par les équipes sectorielles (santé, hôtellerie, digital, services BtoB, innovation, énergie renouvelable, économie circulaire...), ces fonds visent à générer de la valeur en accompagnant des PME à fort potentiel de croissance tout en optimisant la fiscalité des particuliers, en contrepartie d'une prise de risque de perte en capital sur une durée supérieure à cinq ans.

FIP Croissance et Rendement 2023

Privilégier les PME présentes dans des secteurs de croissance ou portées par des évolutions structurelles de l'économie

Le FIP (Fonds d'Investissement de Proximité) Croissance et Rendement 2023 investira principalement sur des opérations de capital-développement et éventuellement de capital-risque ayant vocation à financer la croissance externe des PME sélectionnées.

Les investissements seront déployés dans une zone géographique regroupant 4 grandes régions (Hauts-de-France, Ile-de-France, Centre-Val de Loire et Auvergne-Rhône-Alpes) qui correspond à un axe calibré sur les implantations régionales de Turenne Capital.

Ces PME régionales seront sélectionnées sur la base d'une analyse approfondie de la société gestion reposant principalement sur les critères suivants :

- Un chiffre d'affaires de 1M€ à 50 M€
- Une solide stratégie de création de valeur
- Une capacité à rembourser leurs dettes
- Un fort potentiel de croissance¹

Elles pourront représenter jusqu'à 70% de l'actif du FIP, les 30% restant pourront être investis dans des classes d'actifs plus liquides afin de diversifier son profil de risque et de rendement. Ce fonds, d'une durée résiduelle de 5 ans (prorogable deux fois un an, soit jusqu'au 31/12/2025 au plus tard), permet une réduction d'IR de 18 % du montant de la souscription (hors droits d'entrée).

¹ La Société de gestion attire l'attention des souscripteurs sur le fait qu'investir dans des PME actives dans des secteurs économiques qu'elle juge en croissance ne constitue pas un gage de performance pour le FIP.

FCPI Techno Numérique et Santé 2

Cibler les PME françaises ou européennes actives dans les secteurs des technologies du numérique et de la santé

Les technologies du numérique et celles de la santé représentent des activités en forte mutation. Accompagner les entreprises présentes dans cet écosystème permet de favoriser la modernisation d'activités traditionnelles et leur révolution technologique, et dans un sens plus large, de favoriser la croissance tout en permettant l'amélioration de la qualité de la vie.

Le FCPI Techno Numérique et Santé 2 investira jusqu'à 72% de son actif dans des entreprises innovantes² afin de leur permettre :

- d'accélérer leur développement en France et à l'international
- de révéler leur potentiel de croissance organique ou externe
- d'améliorer leur positionnement pour tirer parti des évolutions structurelles de l'économie.

Ce fonds, d'une durée de 6 ans (prorogable deux fois par an, soit jusqu'au 31/12/2026 au plus tard), permet une réduction d'IR de 18 % du montant de la souscription (hors droits d'entrée).

Synthèse

	FIP Croissance et Rendement 2023	FCPI Techno Numérique et Santé 2
Valeur de la part	100 €	100 €
Souscription minimum	1 000 €	1 000 €
Date limite de souscription	20 janvier 2019	15 janvier 2020
Durée du placement	5 à 7 ans	6 à 8 ans
Frais de gestion annuels	3,7415 %	3,3317 %
TFAM	4,8801 %	3,9951 %
Fiscalité	18% de réduction d'impôt sur le revenu, dans la limite de 2 160 € pour un célibataire et de 4 320€ pour un couple soumis à une imposition commune. Dans les deux cas : 100 % d'exonération d'impôt sur le revenu, sur les plus-values potentielles, hors prélèvements sociaux, en contrepartie d'un blocage résiduel de vos parts de 5 ans, prorogable jusqu'à 2 ans sur décision de Turenne Capital, soit jusqu'au 31/12/2025 au plus tard	18% de réduction d'impôt sur le revenu, dans la limite de 2 160 € pour un célibataire et de 4 320€ pour un couple soumis à une imposition commune. Dans les deux cas : 100 % d'exonération d'impôt sur le revenu, sur les plus-values potentielles, hors prélèvements sociaux, en contrepartie d'un blocage de vos parts de 6 ans, prorogable jusqu'à 2 ans sur décision de Turenne Capital, soit jusqu'au 31/12/2026 au plus tard

² La Société de gestion attire l'attention des souscripteurs sur le fait qu'investir dans des PME innovantes actives dans des secteurs économiques qu'elle juge en croissance ne constitue pas un gage de performance pour le FCPI.

Par ailleurs, Turenne Capital s'implique fortement dans le secteur de la recherche médicale en soutenant et animant la Fondation pour l'Innovation Thérapeutique Béatrice Denys qui récompense les projets les plus aboutis au sein de la recherche académique française, sous l'égide de la Fondation pour la Recherche Médicale.

Avertissement : Ces véhicules, investis dans des PME, présentent un risque de perte en capital, un risque de liquidité et une durée de blocage longue. Il est indispensable de prendre connaissance de la documentation légale des fonds avant toute souscription. Les performances passées ne présagent pas des performances futures.

CONTACTS PRESSE

Josepha Montana

jmontana@turennecapital.com

01 53 43 03 03 | 06 01 21 21 49

À PROPOS DU GROUPE TURENNE CAPITAL

Le Groupe Turenne Capital, l'un des leaders du capital investissement en France, accompagne depuis bientôt 20 ans des entrepreneurs dans le développement et la transmission de leur société. A ses côtés, Innovacom soutient les entreprises en amorçage et capital innovation. Société de gestion indépendante agréée par l'AMF et détenue par ses collaborateurs, le Groupe dispose de plus de 930 millions d'euros sous gestion au 31 décembre 2017. Ses équipes, composées de 55 professionnels, dont 38 investisseurs, implantées à Paris, Lille (Nord Capital Partenaires, filiale en partenariat avec le Crédit Agricole Nord de France), Lyon, Marseille et Metz, ont déjà accompagné plus de 250 chefs d'entreprise, dans les secteurs de la santé, de l'hôtellerie, des nouvelles technologies, de la distribution ou des services innovants.

Turenne Capital prône une démarche d'Investisseur Socialement Responsable en soutenant et animant la Fondation pour l'Innovation Thérapeutique Béatrice Denys qui récompense les projets les plus aboutis au sein de la recherche médicale académique française, sous l'égide de la Fondation pour la Recherche Médicale.

Soucieux de son impact ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et de son rôle moteur auprès des entreprises qu'il accompagne, Turenne Capital a signé les PRI, principes pour un investissement responsable de l'ONU.

www.turennecapital.com